

Mise en œuvre de la réforme territoriale FFVRC pour la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

La FFVRC est tenue d'effectuer une réforme de son découpage administratif au 31 décembre 2017 ce qui entraîne la fusion des actuelles Ligues 10 et 11 pour créer la Ligue PACA. La commission en charge de la réforme territoriale à la FFVRC a exposé ses travaux aux représentants des Ligues en séminaire à Juvisy-sur-Orge le 24 septembre.

Afin de déterminer les modalités de mise en œuvre de cette réforme en PACA, les membres des bureaux des Ligues 10 et 11 se sont réunis samedi 14 octobre à Pierrefeu-du-Var.

À l'issue de cette réunion, les points suivants ont été approuvés :

- La nouvelle Ligue PACA sera composée de 6 délégués départementaux (pour les départements de la nouvelle Ligue : 04, 05, 06, 13, 83 et 84) et d'un secrétaire, un trésorier et un président.
- L'assemblée générale de création de la Ligue PACA aura lieu le samedi 9 décembre à 14h à Meyrargues (13).
- Cette assemblée générale de création réunira tous les clubs des Ligues 10 et 11 (2 représentants par club) afin de voter les nouveaux statuts de la Ligue PACA et d'en élire le bureau (président, secrétaire, trésorier).
- L'élection des délégués départementaux se fera lors des assemblées générales de dissolution des Ligues 10 et 11 (chaque Ligue ayant à charge d'animer la campagne pour ses départements respectifs).
- Le patrimoine de cette nouvelle Ligue sera composé de 2 boîtiers de chronométrage MyLaps (1 apporté par la Ligue 10 et 1 par Ligue 11) ainsi que de 1 000€ (500€ apportés par la Ligue 10 et 500€ apportés par la Ligue 11). Les reversions FFVRC des Ligues 10 et 11 pour la saison 2017 seront portées au crédit de la Ligue PACA.
- La cotisation des clubs à cette nouvelle Ligue PACA sera de 1€par licencié. La cotisation de l'année N étant calculée sur le nombre de licenciés de N-1.
- Les Ligues 10 et 11 devront convoquer une assemblée générale de dissolution qui aura pour but d'approuver la dissolution de la Ligue actuelle au plus tard le 31/03/2018.

Les convocations aux différentes assemblées générales seront adressées aux clubs dans les meilleurs délais.